

Barème H.T. par salarié

Suivi en centre Agemetra	
Etablissement de 1 à 9 salariés	81.50 €
Etablissement de 10 à 49 salariés	82.50 €
Etablissement de 50 à 299 salariés	91.60 €
Etablissement de 300 salariés et plus	92.60 €
Interim	82.50 €
Salariés intervenant dans les Installations Nucléaires de Base.	229.00 €
Suivi en cabinet d'entreprise	100.00 €
Frais de dossiers médicaux (par salarié)	10.00 €
Droit d'entrée	49.00 €
Pénalité pour absence non excusée	½ cotisation par absence

Coordonnées bancaires pour règlement par virement en indiquant le n° d'adhérent :

HSBC Rhône-Alpes : IBAN FR76 3005 6001 6701 6754 0450 776 BIC CCFRFRPP

Contact : virement-compta@agemetra.org

Possibilité de règlement par chèque à l'ordre d'Agemetra